Saint-flour COMMUNAUTÉ





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Alleuze

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Andelat

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAE, entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m







PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Anglards-de-Saint-Flour

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

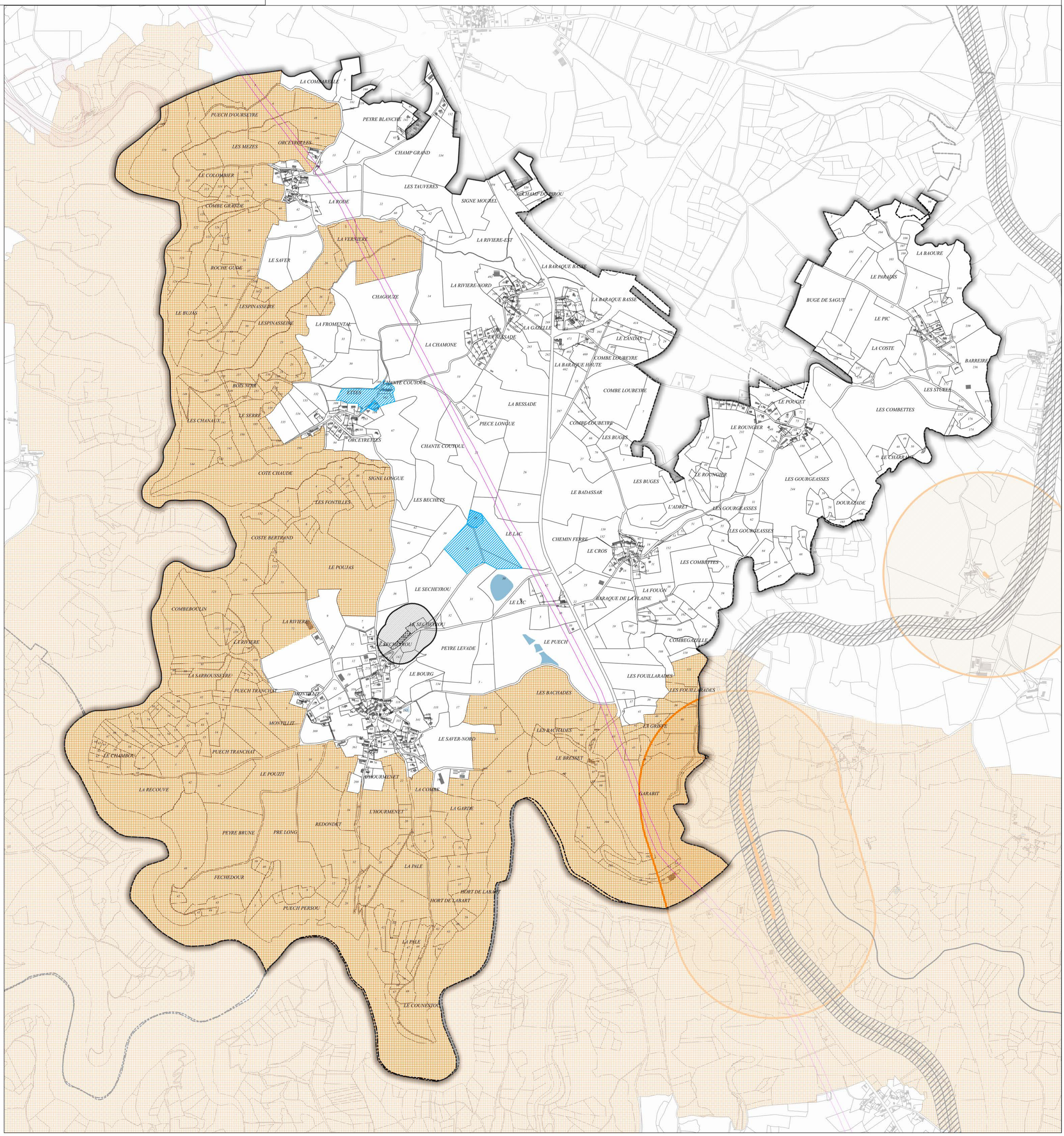





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Anterrieux

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

LE PLO
LES SAGNOLES
LE PUECH
LE BAUMAS
PUECH DEL BEX
RECOULES
BONNE-MORT
LA COSTE
LA BARTHE-NORD
LE TRUC
LES SAGNES
LES HAUSSELOUS
LA VERGNE
LAS COMBES
LES VEYSSIERES
CHASSAN
LA BARTHE-EST
LACOMBE
CHAMP DU PUDIS
BEJAGOUZES
LA PALE
LACHAMP
PRADELS
PRAT-SEC
PRE SIGNAL
VALIETTE
LE BARRAGE
PUECH-LUZEINT
CHAMP-GRAND
LES VERNIOLES
LES PIERRES BLANCHES
LES FAUX
LE MAS D'ANTERRIEUX
DEVEZE DU LAC
LA PRADE
LES PRES GRANDS
NOVIALLE
LES FAYSSES ET LA BARRO
PUECH-MICHE
PUECH DE VIALLE-MORTE
TORRENAUS
CHARREIRE CROZE
OTHEX
LA BORIE D'ANTERRIEUX
FON-DEL-BAILLE
LE PRE GRAND
LA BARTHE
L'OUNTE
LE PRADAL
PUECH MOURET
LES BESSES
ALTEYRAT





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Brezons

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Cézens

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Chaliers

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Chaudes-Aigues

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

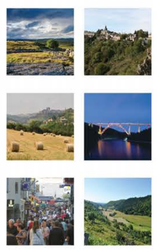

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Clavières

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAE, entrée n°4
27 route du Condro
63960 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés

AC4 - Sites patrimoniaux remarquables

I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité

INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP

PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

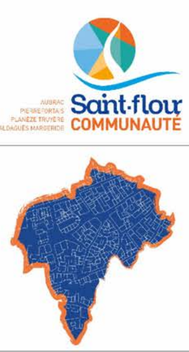



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Coltines

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

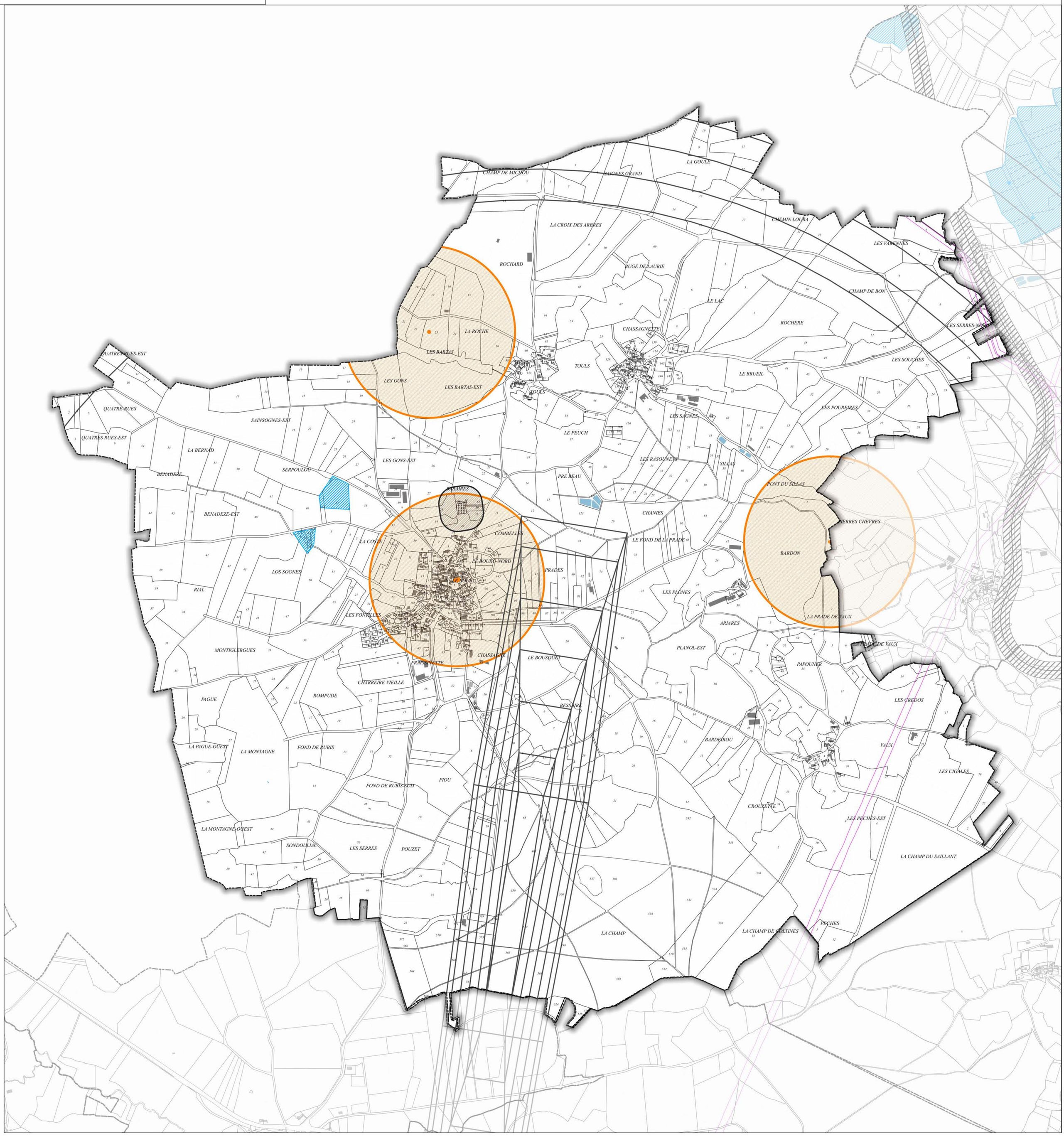





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Coren

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

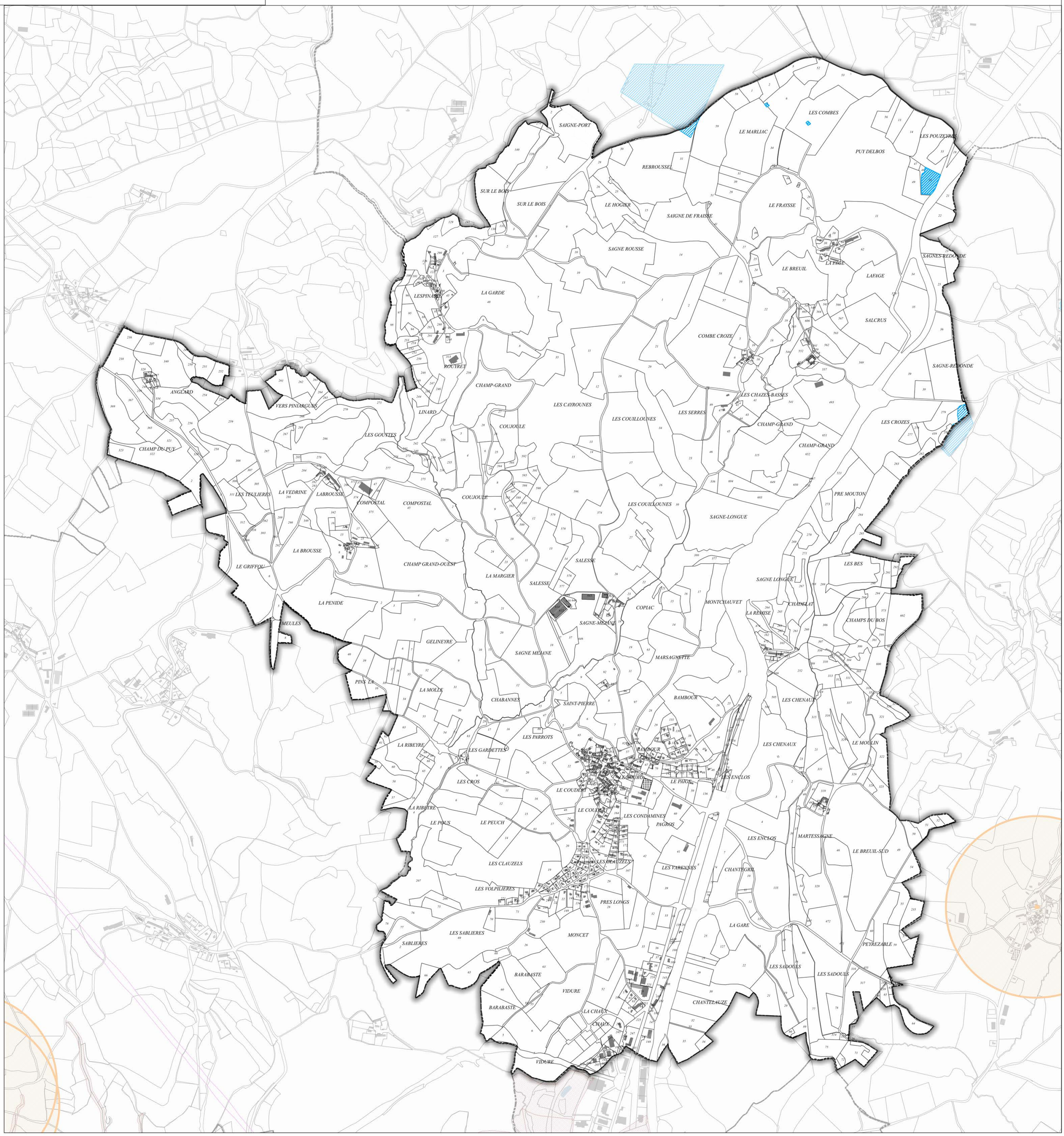

Saint-flour COMMUNAUTÉ

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Cussac

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DÉVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

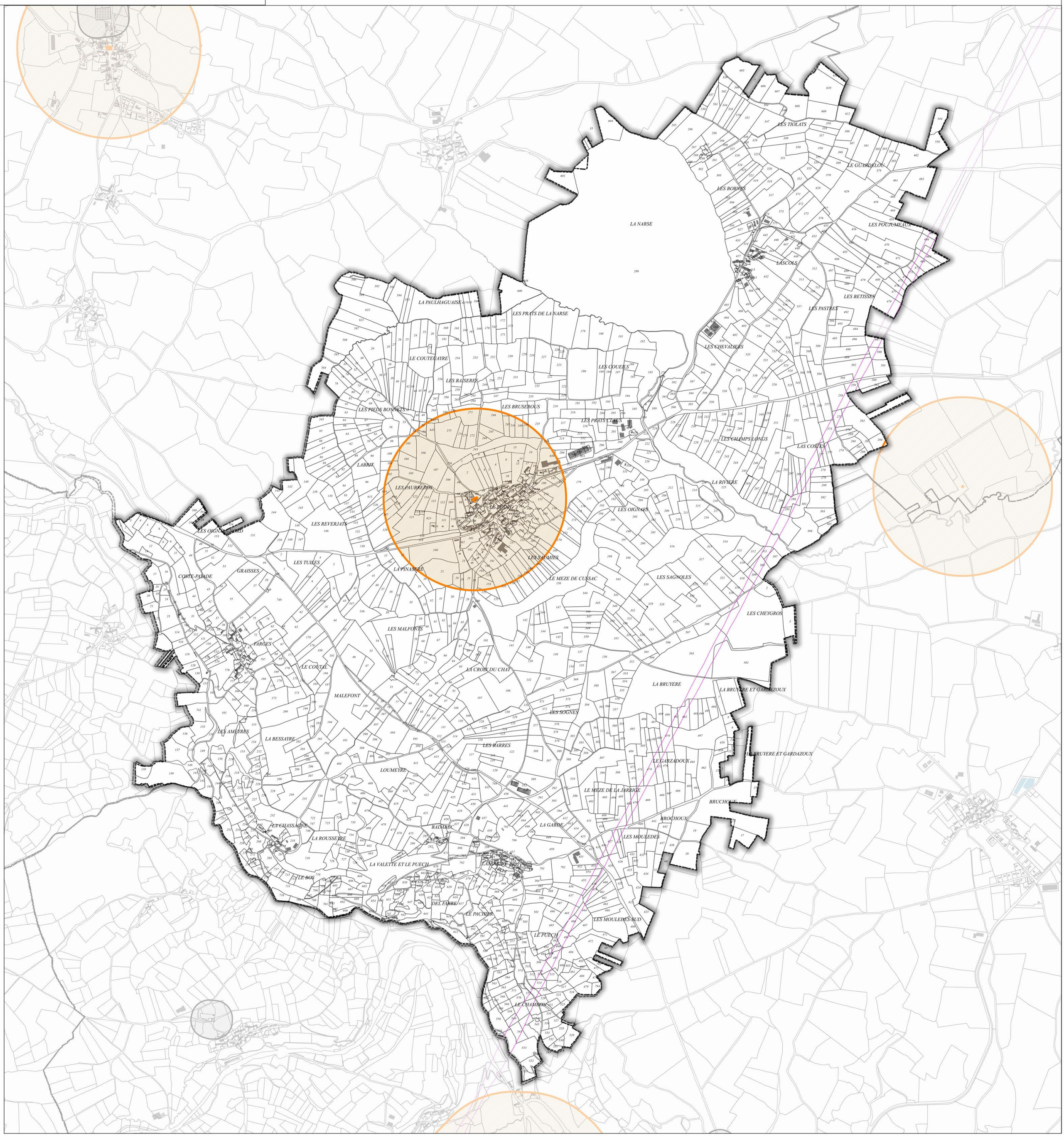





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Deux-Verges

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

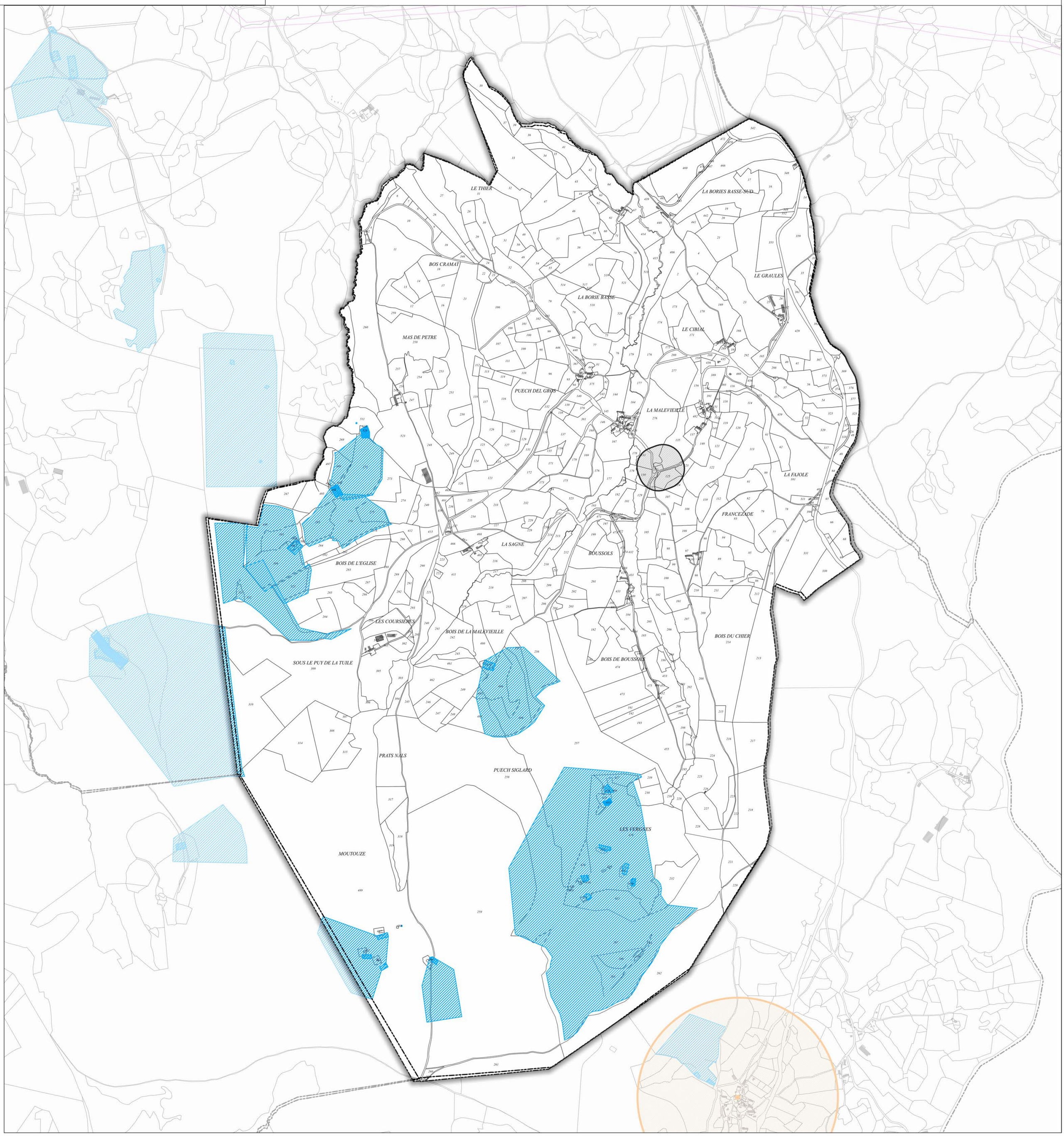

Saint-Flour COMMUNAUTÉ

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Espinasse

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

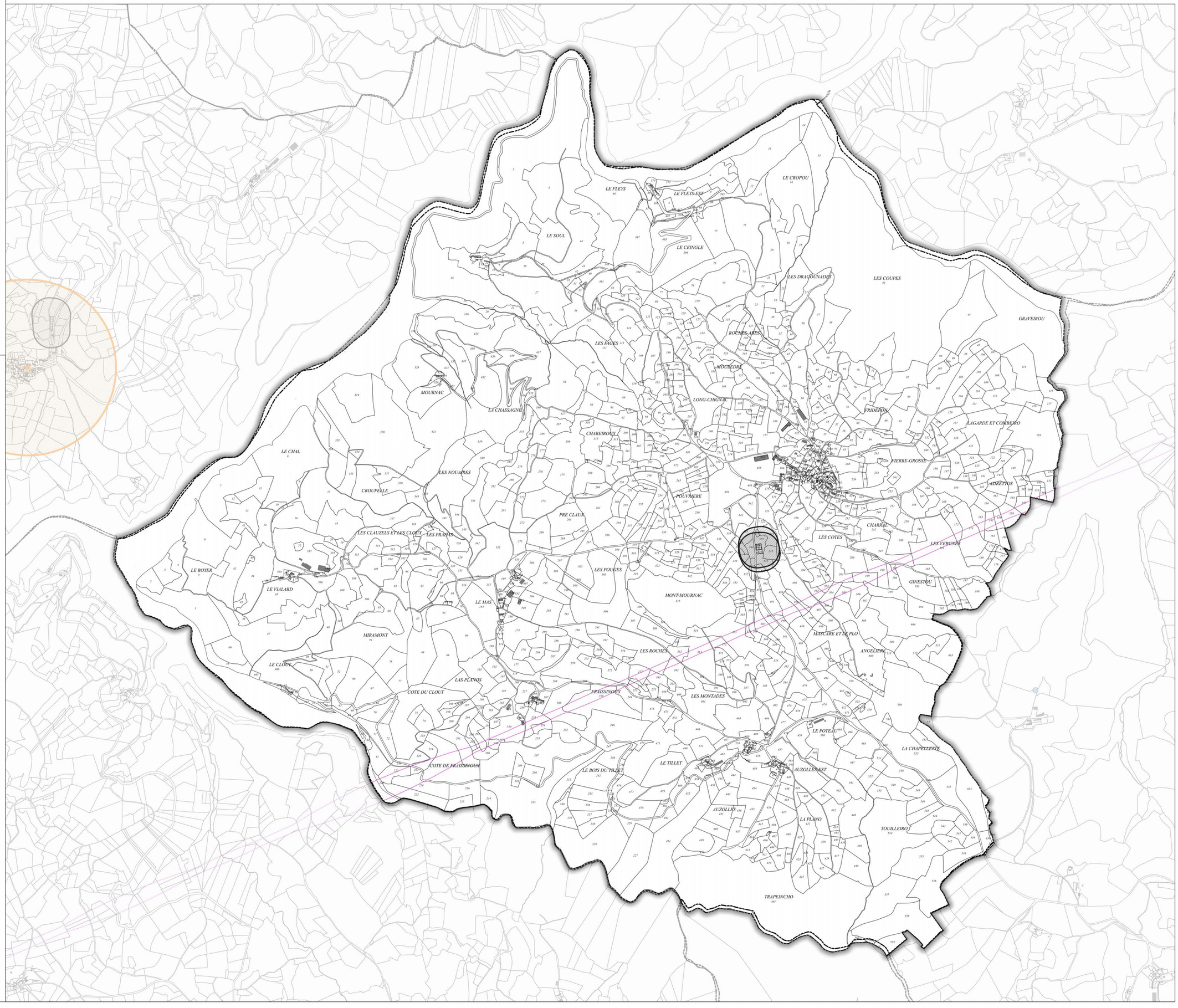







PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Fridefont

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

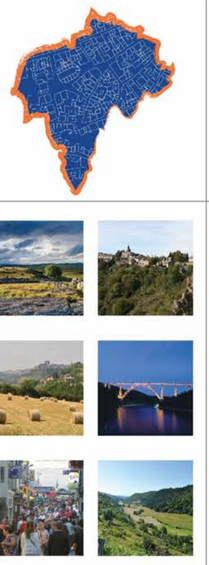



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Gourdièges

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

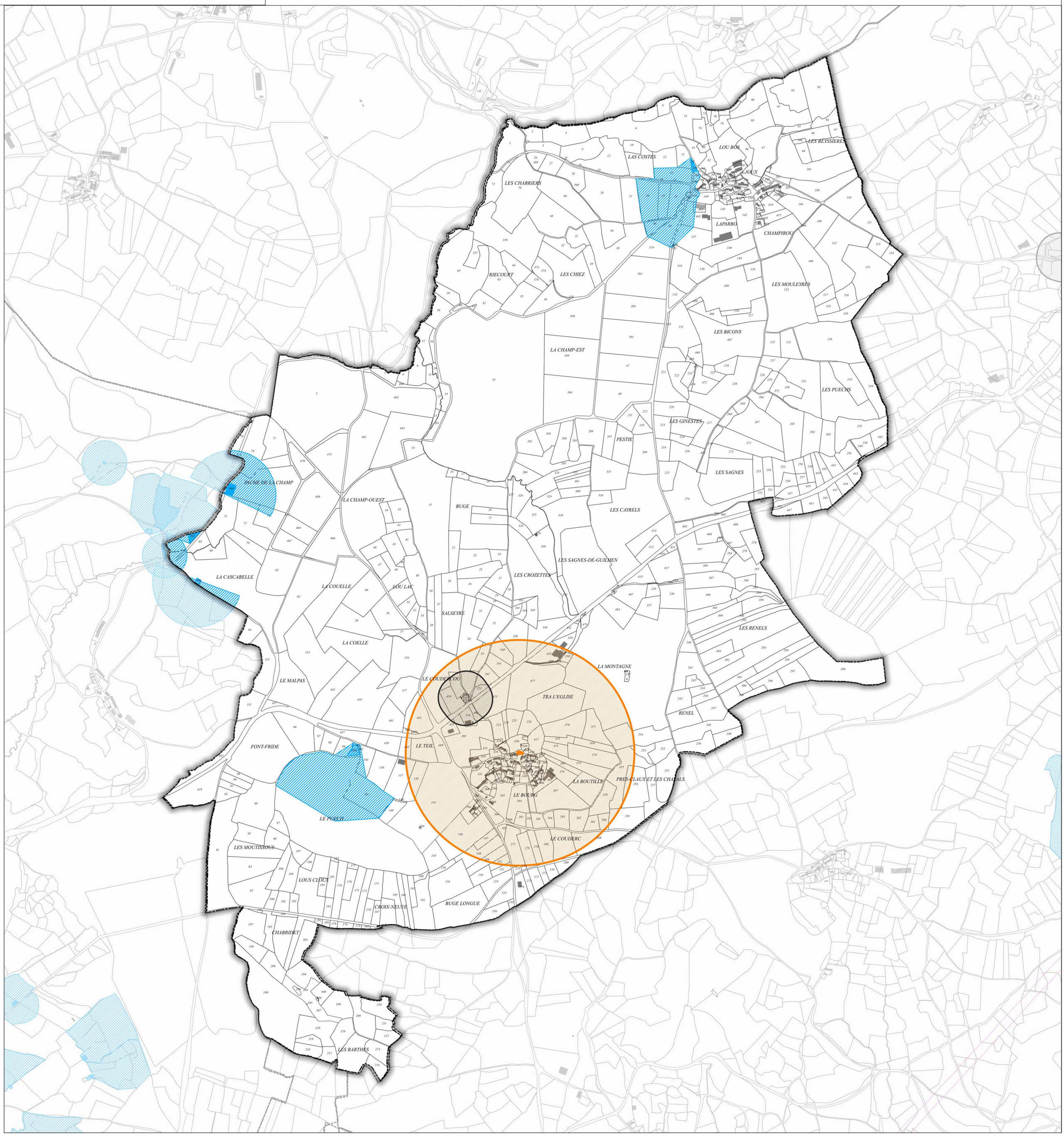








PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Jabrun

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

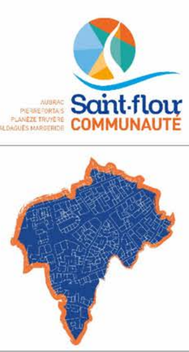



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

La Trinitat

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

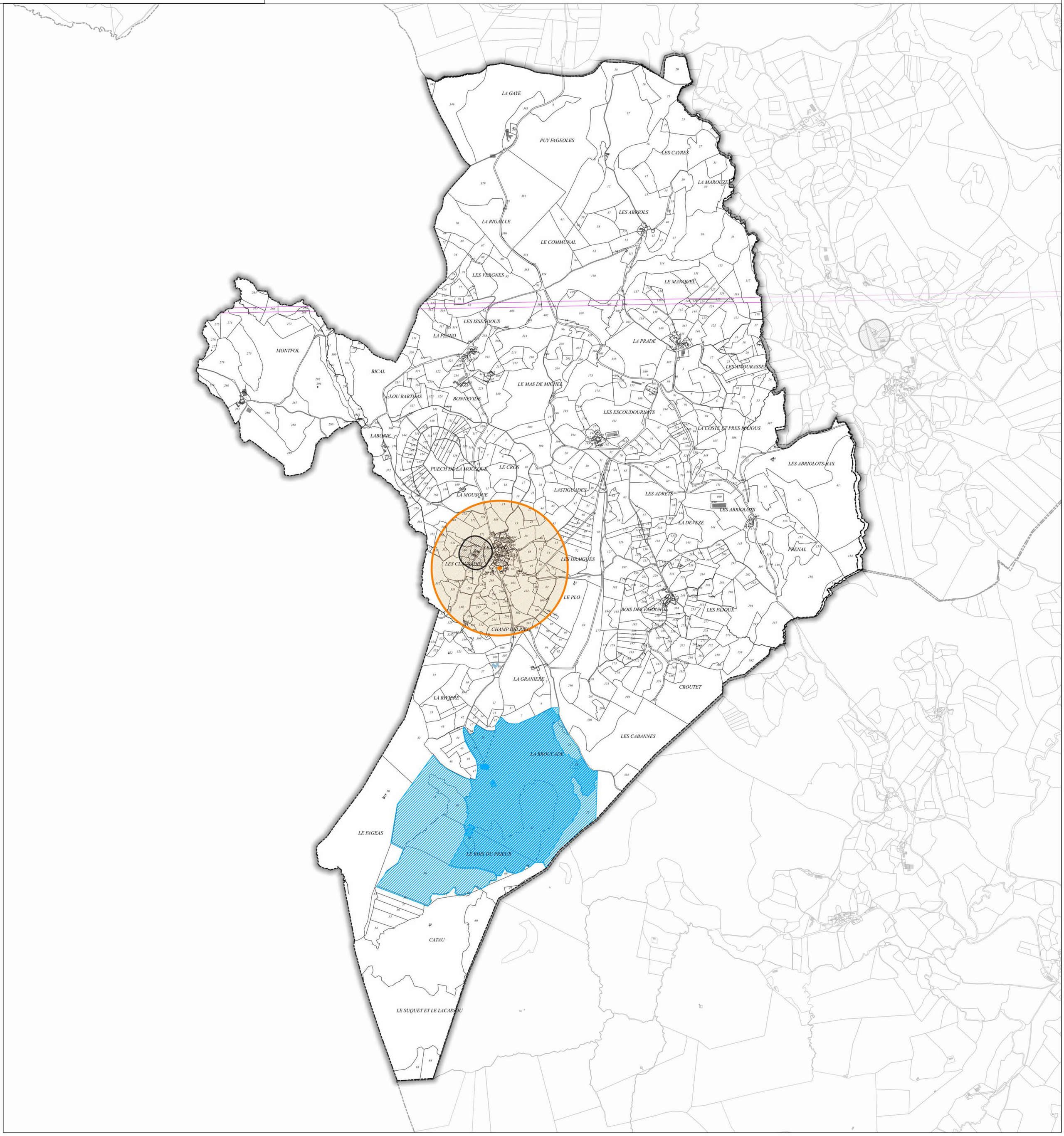

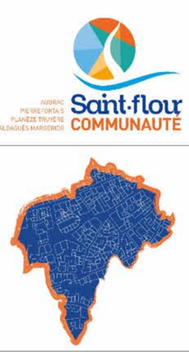



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Lacapelle-Barrès

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Lastic

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m









PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Les Ternes

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condro
63360 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés

AC4 - Sites patrimoniaux remarquables

I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité

INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP

PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Lieutadès

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m







PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Lorcières

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Cendre
63360 COMBRONDE/AUZERCHE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

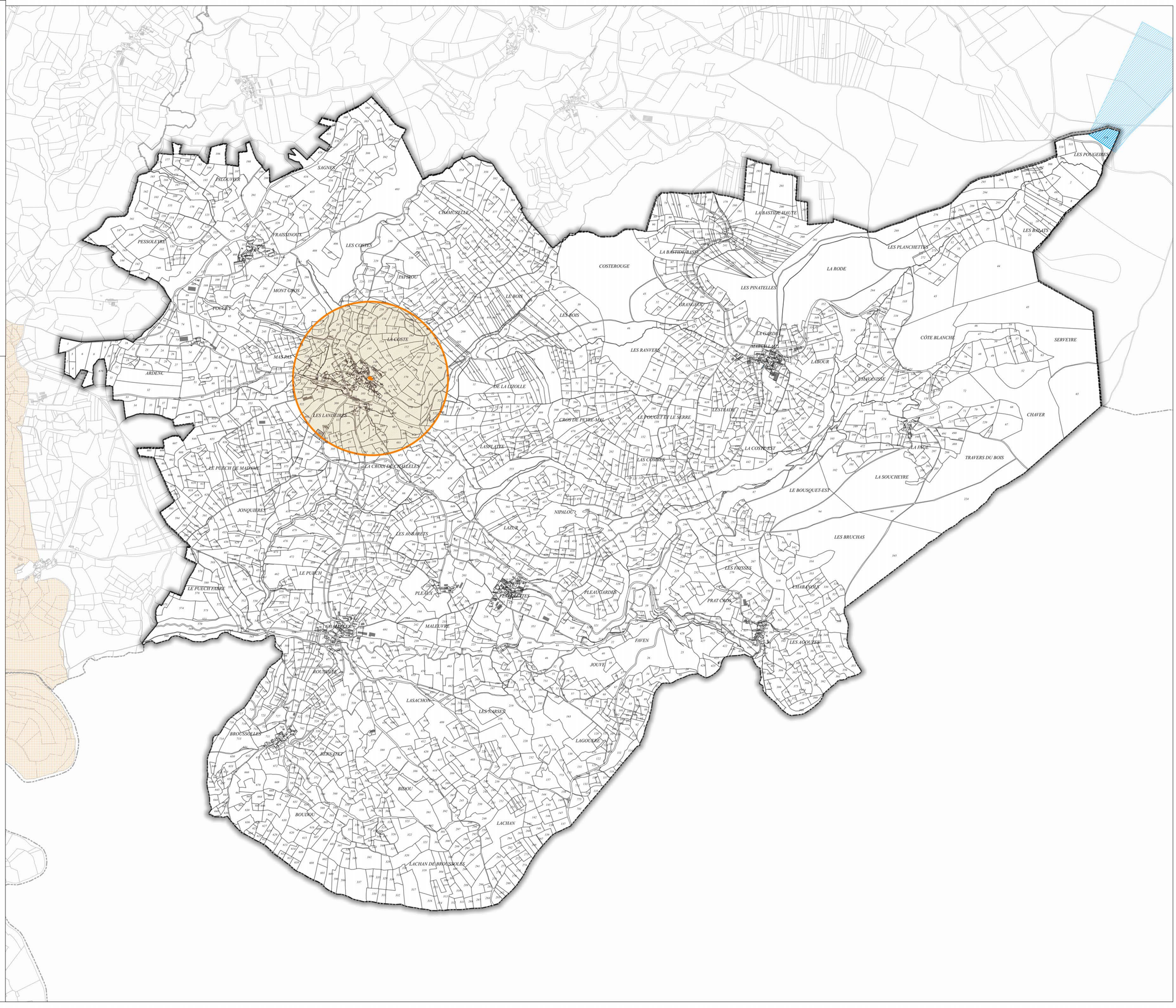





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Malbo

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m







PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Maurines

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

LES BUGES
FAGEOLLE
BOUNIOU
BOIS NOIR ET CHAVET
LA SAGNE-NORD
CHAUDEL
GOUTAL ET MOULIERE
ROMPUDE
BARBERANGE
LA BIOURADOU
CHAMP-GRAND
TOURNEL
LA COSTE-EST
PEYRES-ALBES
PLACHOU
LES BARTHES-EST
LA COSTE
LA COMBE
BESSEYRE
ROSAL
GOUTELLE
LA BARTHE-SUD
LE MONTEIL
CHAMPS DE DERRIERE
FONT DEL FAU-EST
PRADASTIER
PLOUMARDET ET MOROUZE
LA BRUGERETTE
BELLEVUE
LA COSTE-EST
LE CROS
LA FAUGE
MILLERIE
FONT DEL FAU
LES PLOS
LE THERON
CHAMP DU RRIEUR
GALDRAZE
LES BOUTELLES
LE PUECH DE MONTCLERGUES
AGUASSES
LE BOURG
LA SAGNE
GIGONET
JAUNISSE
LOU BOS
SERRE DE LA BREUZE
LES BARTHES
MONTCLERGUES
LA CHAMBRE D'EAU
PRES CLAUX
LES COURSES
LES PLACES
LES ROCHES
RIGAILLOU
LA BARTHE
MORSANGE
LES PRES GRANDS
PRAT-LONG
DIFFORT
LES MARTRES
MIRABEL
LA COMBE ET LA PRUGNE
PUECH DELNHAU
LOU ROND
LES COMBETTES
MONTFOL
SALECRUS
LE TRUC DE MONTFOL
LE ROUCHAT
LES GAZELLES
LA GRENOUILLERE
ROC DEL PLO
CHAZALS
LE CLOUT
LES ADRETS
PUECH-BRUNET
LES MANLEVES
PONJONNET
PUECH-MAURIER
PUECH-LAVERGNE

Saint-flour COMMUNAUTÉ





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Mentières

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DÉVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

ROCHEBIO
CHANGOUSE
VIALARET
CARTAIROU
ARNIROURE
MALBERT
LE BOUCHET
LA BRUNE
FRIDEIRE
PRE SOURRIO
PEYRELADE
LES ARDENNES
ROCHENEYRE
LES ARDENNES
RIBEIROL
MEINIOL
LA RISPE
COUR DAUU
RIBEIROL
LE BEX
BLATEIRE
BRUJAS
LAZUR
COUREIRE GRANDE
LAUZEL
SAGNE REDONDE
CHAMP DU BUISSON
CHAMP REDON
LA SAGNOLLE
LES POUZES
MONTAGNAGUET
LES POUZES
CHAMP REDON
CHASSERIE
CHASSERIE
CHAMP GRAND
BOUBOUNELLE
CHARADAL
CHARADAL
CHAMPEZOU
FAZADOU
PUECH CHARGEAT
LE FAYET
COMBE COUDOU
COMBE JEAN
PUECH CHARGEAT
TERMENGROS
LACHAU
ROCHE BRUGIER
PRE MAZET
MENTIERES
LACHAU HAUTE
BERNEIRE
LACHANAL
LA COMBE
LA COMBE
ROCHE SERRE
LA RIVIERE
FONJOU
SAGNOLLE
LACHAU BASSE
ROCHE SERRE ET LA NAUTE
ROCHE SERRE
LA NAUTE
CHAMP CEYRAT
PRE POURRA
VALIERGUES
LA LANDE
PRE POURRA
PUECH DE LABAL
MARCOMBE
MARCOMBE
PUECH DE LABAL
COUDERC DE LAFON
AUBAC
VERNEYRE
PLANE HAUTE
PLANE-BASSE

Saint-flour COMMUNAUTÉ





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal













4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Montchamp

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Narnhac

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DÉVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

MOULIN DE PARET
BELMONT
NOUVIALLE
LES NARSES
LES ESCLADES
LA VERGNO
LA BOUTEILLO
LOU PRAT DE LA VERGNO
LES MAYOUX
LA FONT DE L'AZO
LA MOUNTOGNO
LA MONTAGNE
MOISSALOU
LA PRADA DE MOISSALOU
LOU TRIOU
PONT LA VIEILLE
LES COMPEYRES
LES TRAOUS
LES CUJOUS
LE BOURG NORD
LE BRET
LE BOURG OUEST
CAYON
LA POUGIO
MAS BERTRAND
LA BARTHE
LA CASSAGNE
LES CROGES
LES TUILES
CANTALOUVE

Saint-flour COMMUNAUTÉ



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Neuvéglise-sur-Truyère

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAE entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 86 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m







PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Paulhac

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m







PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Paulhenc

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAE, entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m









PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Pierrefort

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Rézentières

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m









PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Roffiac

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condro
63360 COMBRONDE/AUZERCHE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m








PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Ruynes-en-Margeride

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Sainte-Marie

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DÉVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

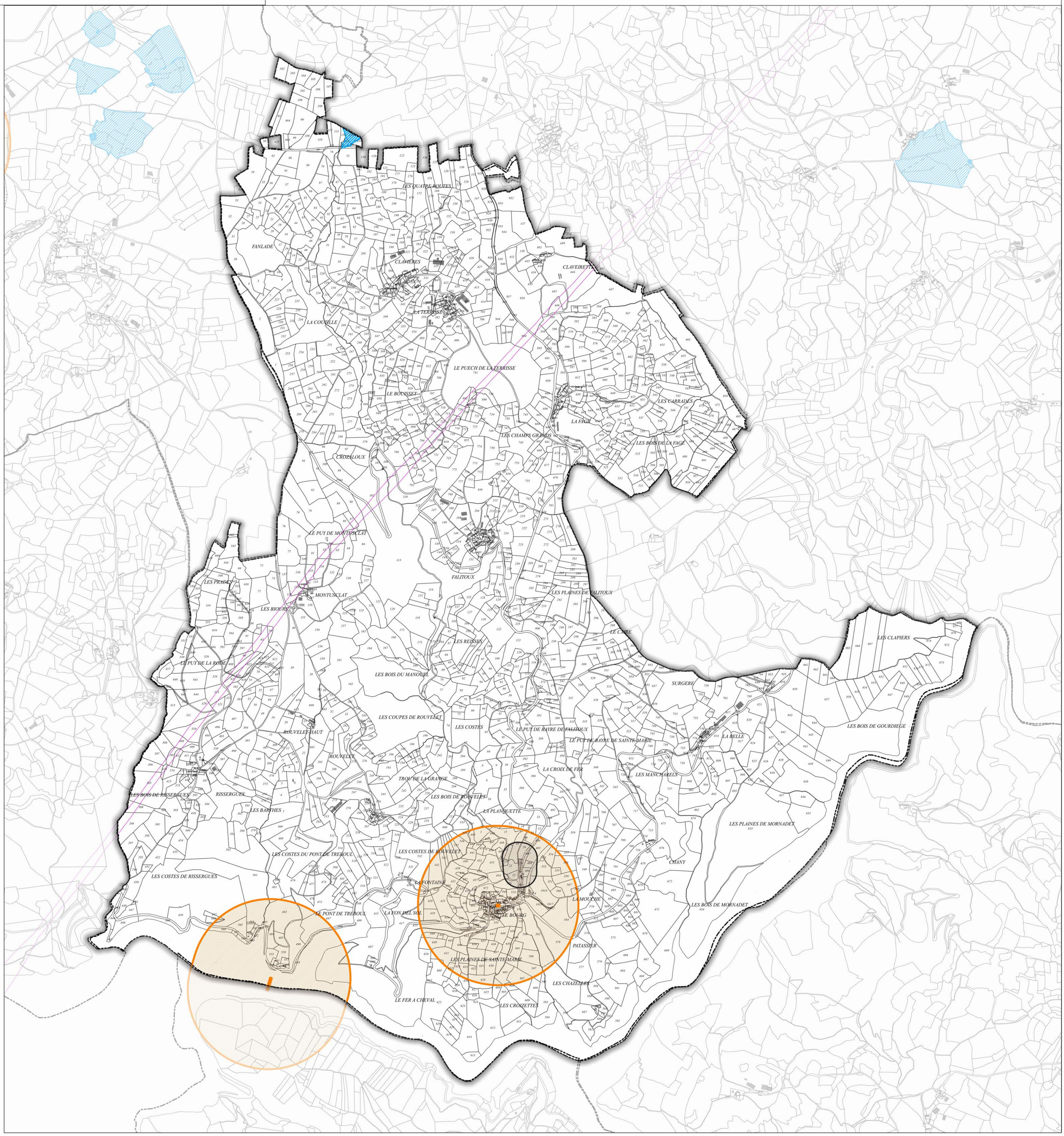

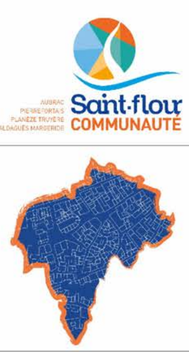



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Saint-Flour

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Saint-Georges

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Saint-Martial

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

Auvergne Rhône-Alpes
Saint-flour COMMUNAUTÉ





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Saint-Martin-sous-Vigouroux

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DÉVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :
- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés

AC4 - Sites patrimoniaux remarquables

I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité

INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP

PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :
- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

Auvras Pierretortas Planèze Trouvée Cadagués Margeride

Saint-flour COMMUNAUTÉ



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DÉVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

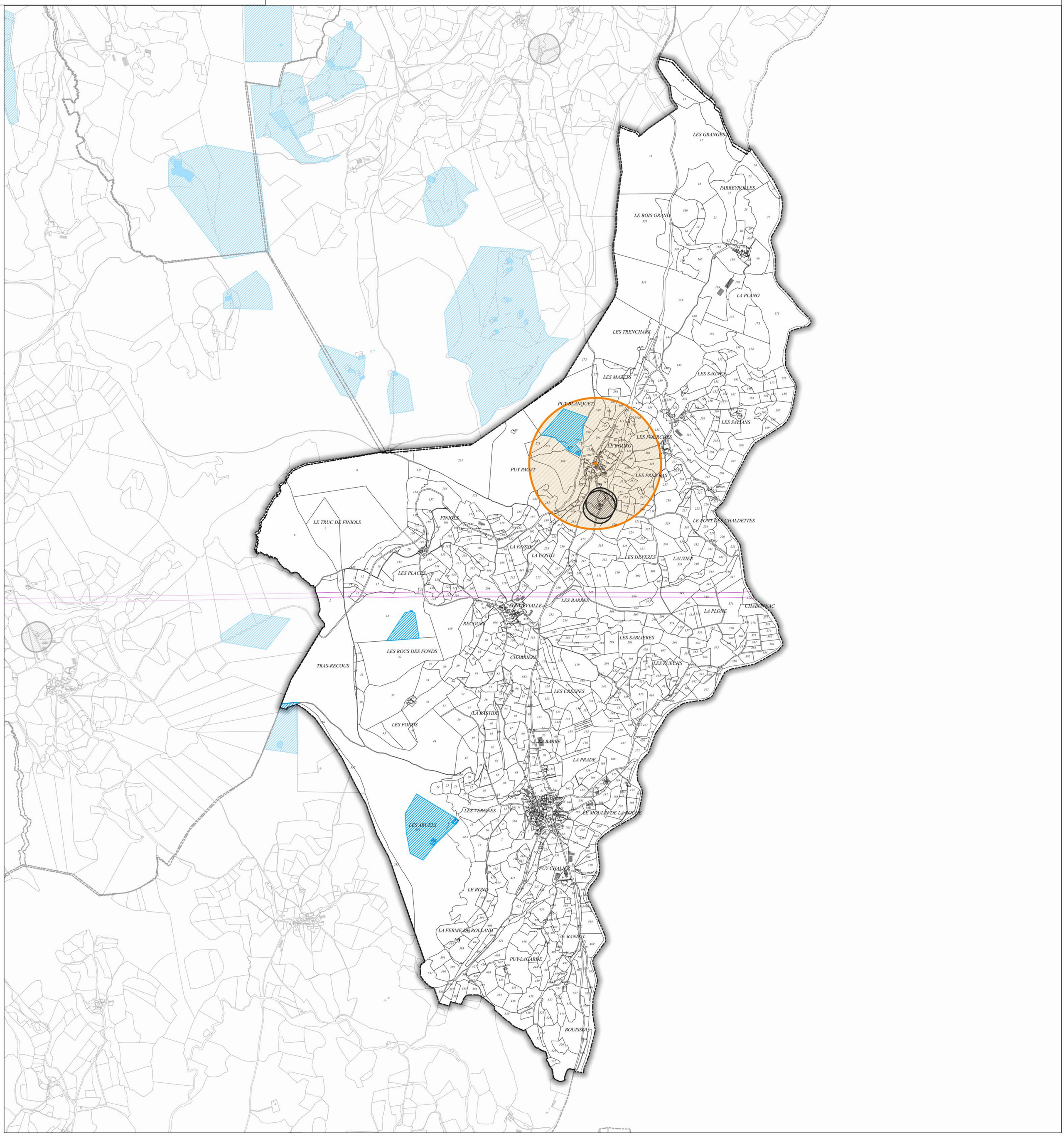













PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Saint-Urcize

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m








PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Soulages

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condroz
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Talizat

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

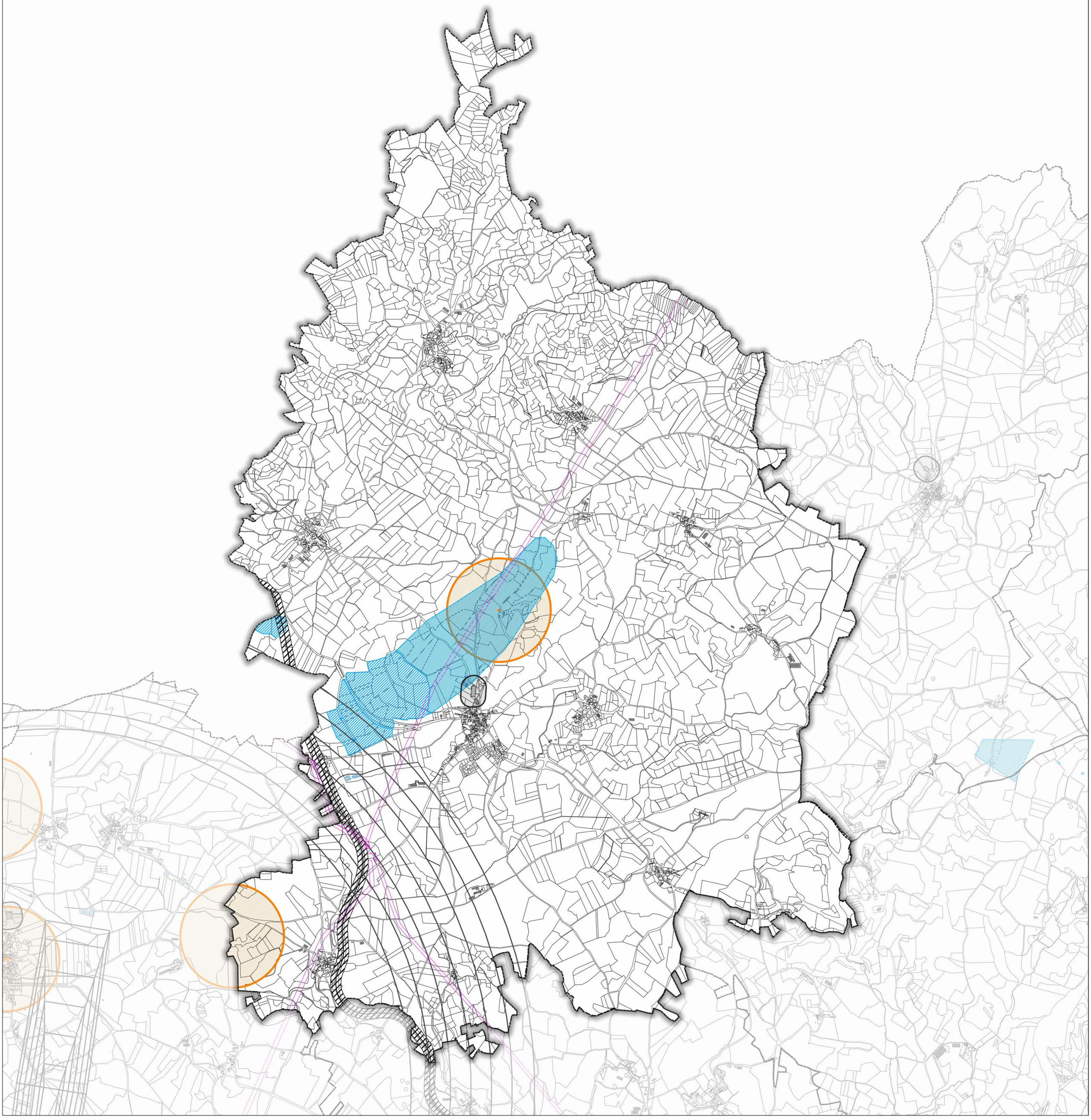

Saint-flour COMMUNAUTÉ



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Tanavelle

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condre
63000 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 58 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m



Saint-flour COMMUNAUTÉ





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal













4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Tiviers

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DÉVELOPPEMENT
CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

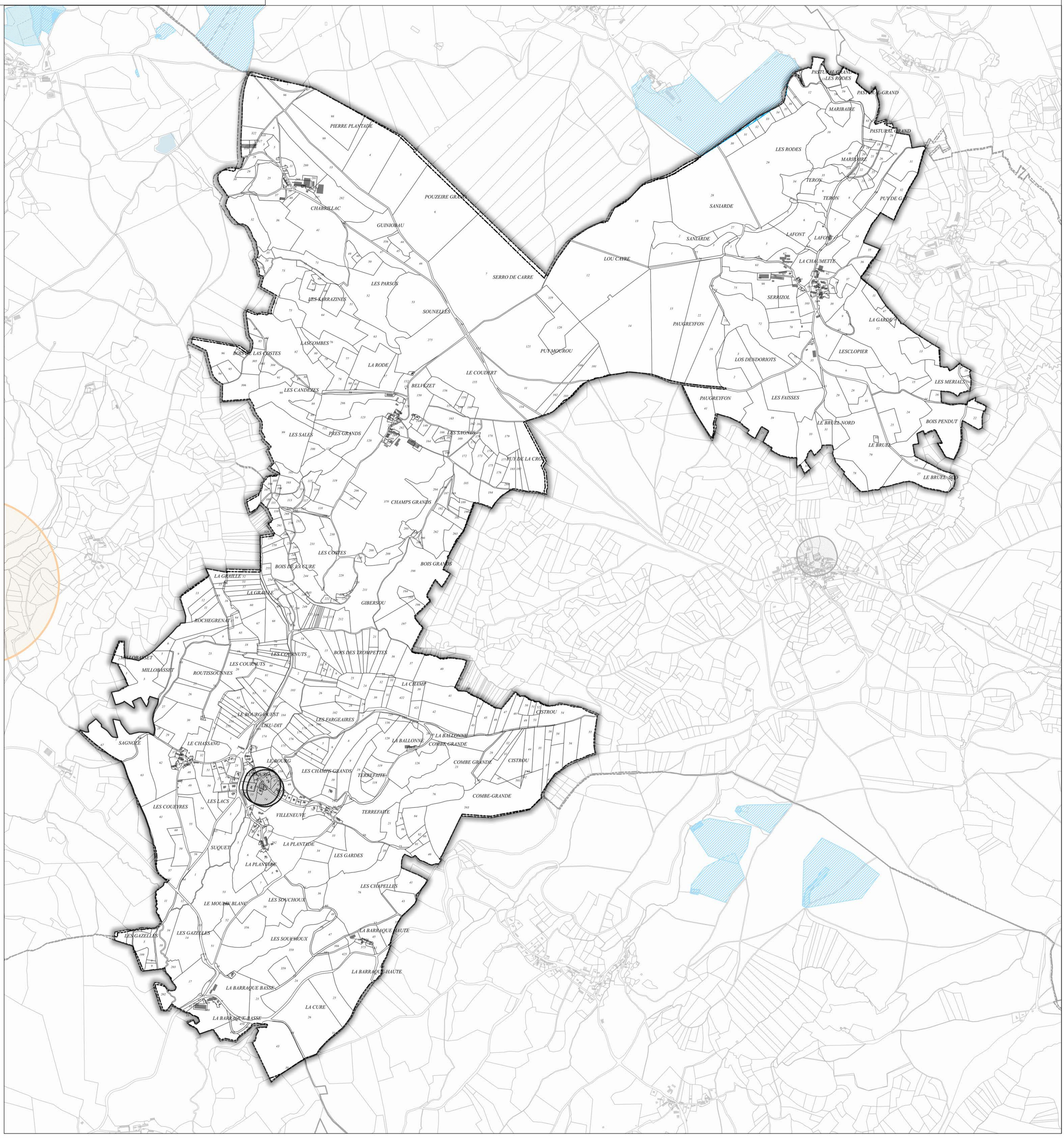

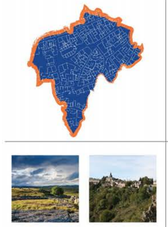



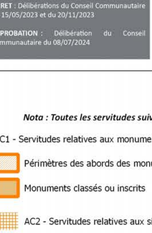

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Ussel

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condro
63960 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

LES CROUZETTES
LES CROUZETTES-SUD
LE TAC
DEVANT LE PUECH
CHERVIGIEUX
LES CHAPEAUX
LES CHAPEAUX-BAS
LE PUECH
LES SAGNES
LES PRADES
LES BOUTADES
LES GLAIZERES
LES LEVADES
LE BOURG
LA CROIX
OEUILLET
LE PONTIL
LONGUE TACHE
LES GARDELLES
LES SERRES BASSES
LA RIVIERE
LES SERRES HAUTES
LES BORNETTES
LE PUECH DE LUC-OUEST
LES SERRES
LES PRES DE LA RIVIERE
LE TRON
LES LACS
LES CHAMPS DU COUDERC
LES CHAMBEROUX
LES SAGNES
LES ROUCHAUX

Saint-flour COMMUNAUTÉ



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Vabres

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Cendre
63000 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

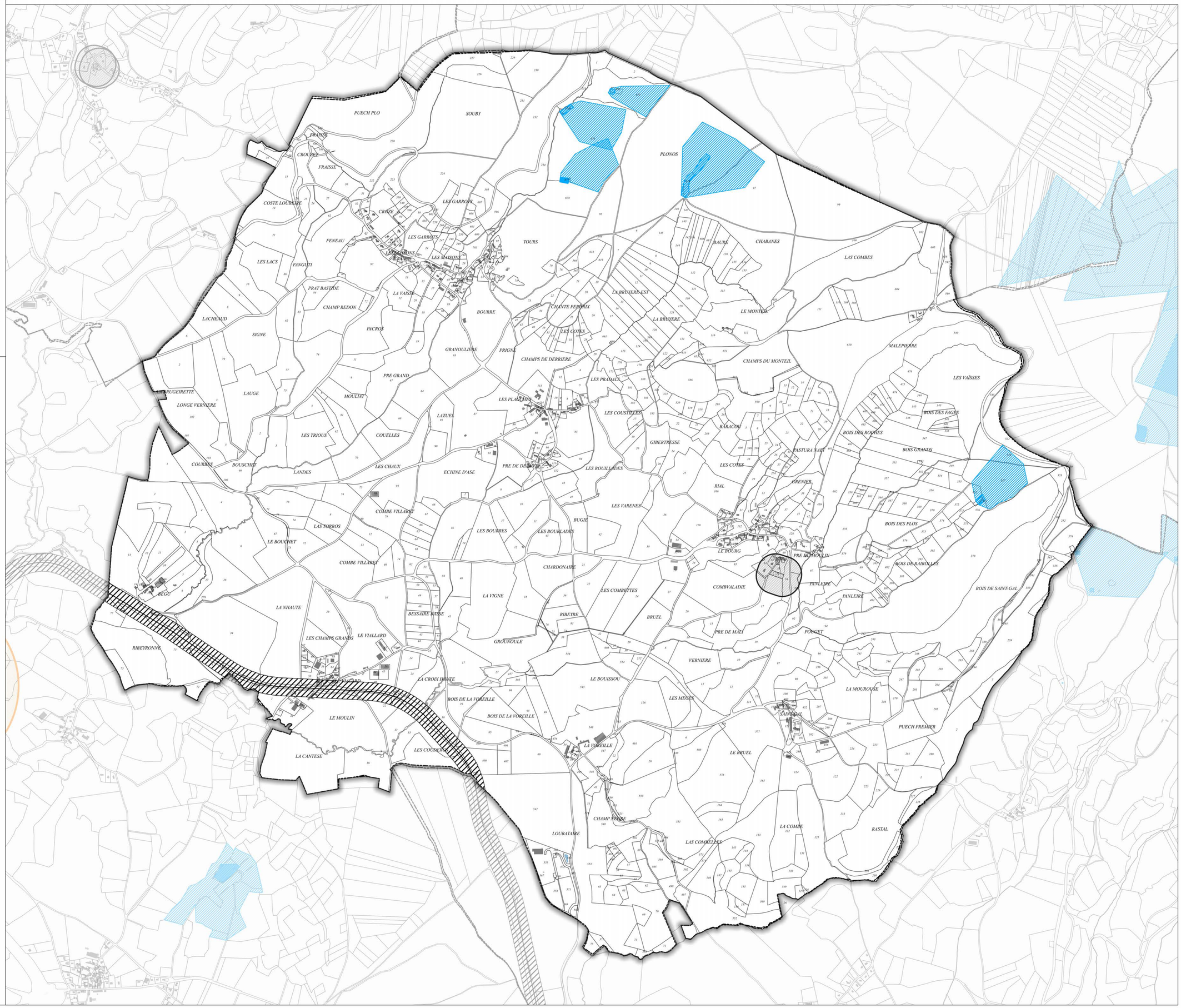





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Val d'Arcomie

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Valuéjols

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
12100 MILLAU-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 58 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Védrines-Saint-Loup

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAE, entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

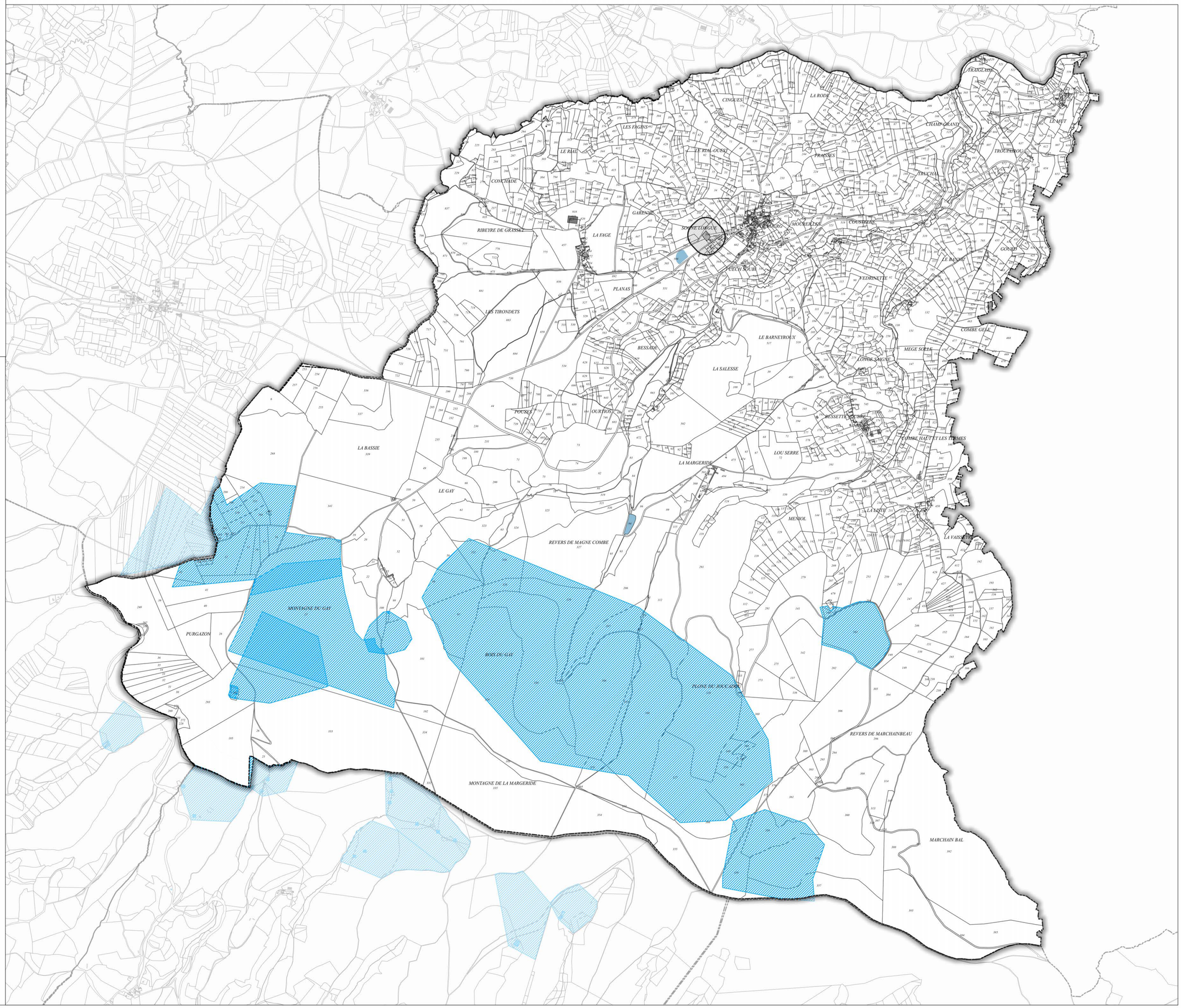

Saint-flour COMMUNAUTÉ

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

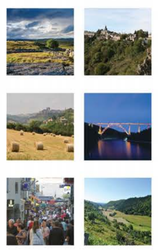

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Vieillespesse

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condro
63960 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m













PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Villedieu

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire IMAE entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 64
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

